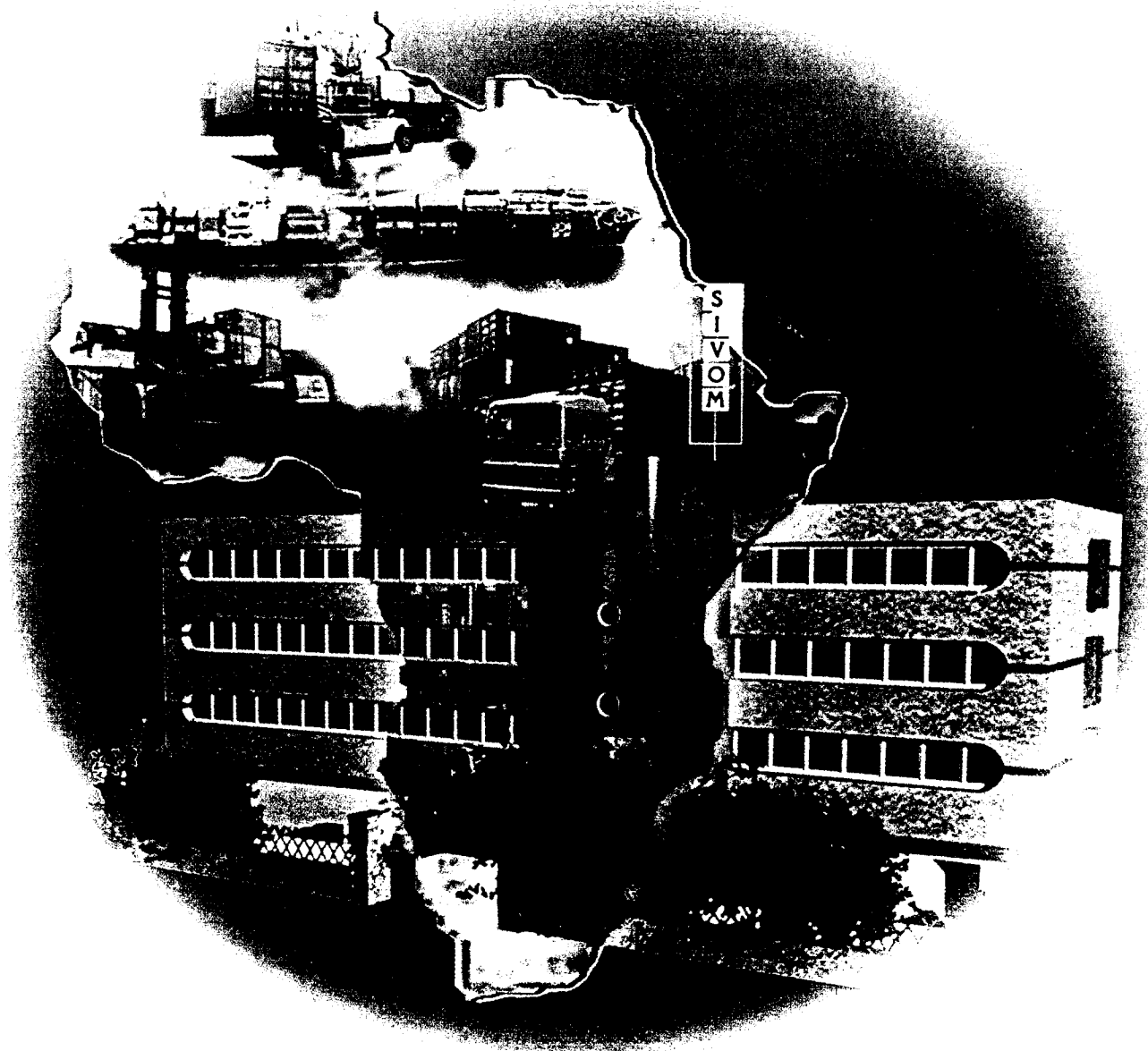


SIVOM

Société Ivoirienne
d'Opérations Maritimes

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2000



Sommaire



Page 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE



Page 5

ORDRE DU JOUR



Page 6

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Page 7

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Page 10 à 15

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Page 16 à 17

COMPTES ANNUELS :
Comptes de résultats
Bilan



Page 18

PROJET DES RESOLUTIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BILLON Pierre	:	PRESIDENT
Mme BILLON Kada	:	ADMINISTRATEUR
M. BILLON Jean Louis	:	ADMINISTRATEUR
M. BILLON Hervé	:	ADMINISTRATEUR
M. JEHAN Yvon	:	ADMINISTRATEUR

DIRECTION

DIRECTEUR GENERAL	:	Yvon JEHAN
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT	:	Hervé BILLON
DIRECTEUR FINANCIER	:	Alain CLOUPEAU
DIRECTEUR D'EXPLOITATION	:	Robert GROMME
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES	:	Lonan COULIBALY

REPARTITION DU CAPITAL

BILLON Pierre	:	82,90%
BILLON Kada	:	0,02%
BILLON Hervé	:	0,02%
BILLON Jean Louis	:	0,02%
JEHAN Yvon	:	0,02%
Divers Actionnaires	:	17,02%

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET ERNST & YOUNG - C.C.C.A

01 B.P. 2715 ABIDJAN 01

TEL : 20 21 11 15

FAX : 20 21 12 59

CABINET SOFIDEC

01 BP 681 ABIDJAN 01

TEL : 21 35 06 09 / 21 35 67 78

FAX : 21 35 84 09

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

du Mercredi 12 Juillet à 10 heures

L'ordre du jour sera le suivant :

Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1999

Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte OHADA sur les sociétés commerciales

Approbation des comptes et conventions

Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes

Démission d'un Administrateur

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Rémunération des Administrateurs

Affectation des résultats

Pouvoirs

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

le contrôle des états financiers annuels de SIVOM, tels qu'ils sont joints au présent rapport, les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Contrairement aux dispositions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA), les matériels sous contrat de crédit-bail n'ont pas été retraités dans les comptes d'actif immobilisé. Ces matériels, qui s'élèvent à FCFA 1.857 millions représentent plus de 5 % du total brut des immobilisations. Par ailleurs, aucune information sur ce point ne figure dans l'annexe.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

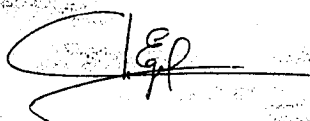
II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC
Christian Egels (Associé)



Le 24 mai 2000

ERNST & YOUNG - CCCA
Christian Marmignon (Associé)



RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues avec la société MOVIS

Administrateurs concernés : Messieurs Lucien Peraldi, Pierre Billon, Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Madame Kada Billon, administrateurs communs.

Bail commercial

Nature et objet : Un bail commercial signé le 29 mars 1999 pour une durée de neuf années, à compter du 1er janvier 1999, fixe les conditions de location de cinq bureaux à la société MOVIS.

Modalités : Le bail a été consenti et accepté moyennant un loyer annuel de FCFA 3.600.000 à payer par la société MOVIS. Cette somme est inscrite dans les produits de

la société SIVOM au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Contrat de sous-traitance

Nature et objet : Dans un contrat de sous-traitance signé le 29 mars 1999, la société MOVIS confie à la société SIVOM le soin d'accomplir pour son compte, les opérations liées à la consignation de navires, les opérations matérielles de manutention ainsi que les opérations d'administration générale. Ce contrat conclu pour une année, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 1er janvier 1999.

Modalités : La société SIVOM facture à la société MOVIS les prestations effectuées au titre de ce contrat, selon le barème forfaitaire suivant :

- **Consignation :** FCFA 1.000.000 HT par escale.
- **Manutention :** FCFA 9.000 HT par tonne débarquée ou embarquée.
- **Administration générale :** FCFA 9.000.000 HT par mois.

2. Convention conclue avec la société SOCOMAF

Administrateurs concernés : Messieurs Lucien Peraldi, Pierre Billon, Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Madame Kada Billon, administrateurs communs.

Nature et objet : Un contrat détermine les conditions et modalités sous lesquelles SOCOMAF représentera SIVOM en Europe et lui apportera son assistance administrative et technique.

Modalités : La rémunération de SOCOMAF, au titre de ce contrat de représentation et d'assistance, est fixée à FF 90.000 par mois, à compter du 1er janvier 1999. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999, le montant facturé par SOCOMAF s'élève à FCFA 108 millions HT.

3. Convention d'avance en compte courant

Administrateur concerné : Monsieur Pierre Billon, Président du conseil d'administration.

Nature et objet : Par une convention en date du 9 août 1999, Monsieur Pierre Billon s'est engagé à mettre à la disposition de SIVOM la somme de FCFA 1 milliard, non rémunérée et bloquée jusqu'à la prochaine augmentation de capital.

Modalités : Cette avance en compte courant figure au passif au 31 décembre 1999, sous la rubrique "dettes financières".

4. Conventions conclues avec la société SOCOMAR

Administrateur concerné : Monsieur Lucien Peraldi, administrateur commun.

Contrat de mandat avec dépôt de fonds

Nature et objet : La société SOCOMAR confère à la société SIVOM, mandat de recevoir en son nom et pour son compte, paiement de toute somme qui lui serait due. Les sommes conservées en dépôt porteront intérêt au taux des avances de la BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale), majoré de deux points.

Modalités : En 1999, le taux retenu par la SIVOM au titre de ce contrat de mandat est de 10%.

Contrat d'assistance technique Nature et objet : La société SIVOM assiste la société SOCOMAR en matière commerciale et administrative moyennant une rémunération annuelle de FCFA 30 millions HT.

Modalités : Cette convention n'a pas produit d'effets pendant l'exercice écoulé.

5. Prise de participation dans la SCI ODIKA

Administrateur concerné : Monsieur Hervé Billon.

Nature et objet : En 1999, la société SIVOM a acquis 90 parts de la SCI ODIKA pour un prix global de FCFA 900.000.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1. Convention de mise à disposition de trésorerie par la société SIFCA

Administrateur concerné : Monsieur Pierre Billon, administrateur commun

Nature et objet : Par une convention signée le 27 novembre 1998, la société SIFCA a mis à la disposition de la société SIVOM la somme de FCFA 400 millions, rémunérée au taux de 12 %.

Modalités : Cette avance a été remboursée par SIVOM, le 30 septembre 1999, par compensation avec les créances SIFCA.

Au titre de l'exercice 1999, les intérêts facturés par SIFCA s'élèvent à FCFA 21 millions HT.

2. Convention de mise à disposition de trésorerie par la Société Immobilière de l'Indénié (SII)

Administrateur concerné : Monsieur Jean-Louis Billon.

Nature et objet : Par une convention signée le 27 novembre 1998, la SII a mis à la disposition de la société SIVOM la somme de FCFA 300 millions, rémunérée au taux de 10 %

Modalités : Au titre de l'exercice 1999, les intérêts facturés par la SII s'élèvent à FCFA 30 millions.

3. Nantissement en faveur de SOCOMAF

Administrateurs concernés : Messieurs Lucien Peraldi, Pierre Billon, Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Madame Kada Billon, administrateurs communs.

Nature et objet : SIVOM a déposé la somme de FCFA 45 millions sur un compte de nantissement, en garantie d'une caution de loyer en faveur de la société SOCOMAF.

4. Rémunération de fonction de direction allouée à deux administrateurs

Administrateurs concernés : Monsieur Lucien Peraldi, Président Directeur Général, Monsieur Hervé Billon, Directeur Général Adjoint.

En application des articles 441 et 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous vous signalons cependant que les conventions suivantes, conclues au cours de l'exercice, n'ont pas fait l'objet, par omission, d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration. Cette procédure d'autorisation a été régularisée postérieurement à la clôture de l'exercice, en mai 2000.

1. Conventions conclues avec la société MOVIS

Administrateurs concernés : Messieurs Lucien Peraldi, Pierre Billon, Hervé Billon, Jean-Louis Billon, Madame Kada Billon, administrateurs communs.

Convention de compte courant

Nature et objet : Depuis le 1er janvier 1999, il a été mis en place un compte courant, non rémunéré, entre les sociétés SIVOM et MOVIS.

Nature et objet : Ce compte courant qui enregistre toutes les opérations relatives à la gestion de MOVIS fait l'objet d'un arrêté de compte mensuel.

Modalités : Ce compte courant qui enregistre toutes les opérations relatives à la gestion de MOVIS fait l'objet d'un arrêté de compte mensuel.

Cession d'actions

Nature et objet : En 1999, la SIVOM a cédé, à leur valeur nominale, 10.400 actions sur les 19.400 actions qu'elle détenait dans la société MOVIS.

2. Lettre d'intention en faveur de SOCOMAR

Administrateur concerné : Monsieur Lucien Peraldi, administrateur commun.

Nature et objet : En 1999, la société SIVOM a signé une lettre d'intention à la SCB (Société Camerounaise de Banques) pour les crédits accordés à SOCOMAR.

3. Avance de trésorerie à la société SHCI

Administrateur concerné : Monsieur Lucien Peraldi.

Nature et objet : Sur demande du conseil d'administration de la société SHCI, la société SIVOM lui a accordé une avance de FCFA 12 millions.

Modalités : Cette avance n'a pas été rémunérée en 1999.

4. Prise de participation dans la société SENOMAR

Administrateur concerné : Monsieur Lucien Peraldi, administrateur commun.

Nature et objet : En 1999, la société SIVOM a souscrit la totalité du capital de SENOMAR, pour FCFA 30 millions.

5. Avance de trésorerie à la SCI ODIKA

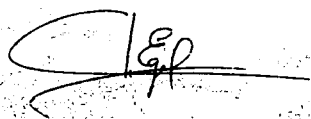
Administrateur concerné : Monsieur Hervé Billon.

Nature et objet : En 1999, la société SIVOM a avancé la somme de FCFA 101 millions à la SCI ODIKA. Cette somme n'a pas été rémunérée en 1999.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

SOFIDEC
Christian Egels (Associé)



ERNST & YOUNG - CCCA
Christian Marmignon (Associé)



Le 24 mai 2000



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément à la loi et à l'article 33 des Statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale pour vous rendre compte au titre de l'exercice 1999 :

Des activités,
De la gestion de la Société tant au niveau des résultats que du Bilan.

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des comptes 1999 et sur la proposition d'affectation des résultats.

1. ACTIVITES

Par activité le Chiffre d'Affaires a évolué comme suit :

	1998		1999		
Consignation Maritime	501,0	Millions	556,6	Millions	11%
Manutentions	12 216,0	Millions	11 799,8	Millions	-3%
Transit import maritime	1 251,0	Millions	1 008,5	Millions	-19%
Transit export maritime	/		46,4	Millions	
Transit Aérien	383,0	Millions	416,2	Millions	9%
Divers	9,9	Millions	26,2	Millions	
	14 360,9	Millions	13 853,7	Millions	-4%

CONSIGNATION

Le nombre des navires consignés, tant directement que par l'intermédiaire de MOVIS a évolué comme suit :

1998 : 264

1999 : 240

L'augmentation des tonnages exportés nous a permis d'augmenter le Chiffre d'Affaires de 10% malgré la diminution du nombre d'escales.

MANUTENTION

Nous avons pu maintenir un tonnage manutentionné équivalent à l'année 1998, malgré les difficultés rencontrées dans l'exportation des produits agricoles et la concurrence existante au niveau du transport maritime et des opérations terrestres :

Volumes traités

1998 1.245.416 Tonnes,

1999 1.285.064 Tonnes, (- 3%)

Ces tonnages s'analysent comme suit :

Une diminution des tonnages Import de 12% ;

1998 389.379 Tonnes,

1999 342.192 Tonnes,

Une augmentation des tonnages Exports de 31% ;

1998 568.421 Tonnes,

1999 746.564 Tonnes,

Une diminution des tonnages transbordés de 32% ;

1998 287.616 Tonnes,

1999 196.308 Tonnes ;

L'augmentation des tonnages Export (à faible rentabilité) n'a pas permis de compenser la diminution de chiffre d'Affaires constatée à l'import. Il est à noter que le tonnage moyen par escale a été de 1.825 Tonnes en 1999 contre 1.864 Tonnes en 1998.

TRANSIT

A l'import nous constatons une diminution du Chiffres d'Affaires d'environ 20% . Cette évolution est due principalement à la baisse des tonnages de ferraille, trafic qui a été récupéré par la concurrence en offrant des prix de vente inférieurs au prix de revient.

L'activité de Transit export maritime a débuté fin 1999, et le Chiffre d'Affaires de cet exercice n'est pas significatif. Ce secteur constituera notre axe de développement pour les années à venir sachant que la stratégie de la Société est de s'impliquer de plus en plus dans les filières des produits destinés à l'exportation (Cacao, Coton, Caoutchouc...) pour offrir à nos clients Armateurs une offre plus large de Frêts Export.

L'activité de transit aérien a connu une évolution satisfaisante avec une progression du Chiffre d'Affaires d'environ 10%.

2. RESULTAT

La synthèse de nos résultats s'analyse comme suit (en Francs CFA) :

	1998	1999
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 360 849 681	13 853 689 262
Frais d'Exploitation	-14 144 763 642	-13 426 925 646
RESULTAT D'EXPLOITATION	216 086 039	426 763 616
RESULTAT FINANCIER	-152 631 061	-395 916 237
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	63 454 978	30 847 379
Résultat sur cession d'actif	268 838 618	98 893 566
Impôt sur le résultat	-167 535 339	-90 366 874
RESULTAT NET	164 758 257	39 374 071

Malgré les investissements importants qui pèsent sur les coûts, les frais d'exploitation 1999 sont en diminution de 5% par rapport à ceux de 1998.

Les dotations et reprises aux amortissements et les provisions d'exploitation se comparent comme suit :

	1998	1999
Dotations	1 017 714 872	937 684 630
Reprises		-161 360 009
NET	1 017 714 872	776 324 621

Il est à noter qu'en 1999, suite à un inventaire précis de l'état du matériel et en particulier des matériels de manutention et de transport, la durée d'amortissement de ceux-ci a été allongée pour mieux tenir compte de leur durée de vie réelle.

L'allongement de la durée d'amortissement des biens existant au 31 décembre 1998 s'est traduite par une diminution de la dotation aux amortissements d'environ 215 Millions.

Les reprises de provisions 1999 (161 Millions) sont relatives à des départs de personnel au cours de l'année 1999.

Grâce aux diminutions de frais et malgré la diminution du Chiffre d'Affaires, le résultat d'exploitation progresse de près de 100% (427 Millions contre 216 Millions).

Les financements de nos investissements et de notre cycle d'exploitation (rendu plus difficile par le changement de méthodes de la campagne Cacao au niveau de l'encaissement des frêts) ont comme conséquence une augmentation importante du coût financier.

Le résultat financier 1999 comprend 92.185.000 CFA de revenus financiers dont 91.875.000 CFA de Dividende reçu de notre Filiale SOCOMAR - CAMEROUN.

Le résultat sur cession d'actif 1998 était exceptionnel car il comprenait en majeure partie des plus values réalisées sur les cessions de matériel à SOCOMAR - CAMEROUN.

En synthèse, le résultat 1999 bien que bénéficiaire est inférieur aux prévisions établies en début d'année. Cette évolution est due principalement à la faible rentabilité des manutentions de Cacao (près de 400.000 Tonnes opérées par SIVOM) et au coût financier en forte augmentation.

Pour les années à venir le développement de notre département " TRANSIT EXPORT " et les économies réalisées sur les frais d'exploitation devraient nous permettre de retrouver une rentabilité conforme au volume d'affaires que nous traitons.

3. BILAN

Les investissements nets de l'exercice se sont élevés à 3.311,3 Millions s'analysant comme suit (en millions CFA)

INVESTISSEMENTS

Charges immobilisées	45,2	M		
Immobilisations incorporelles	22,7	M		
Magasins / Atelier	1 855,2	M		
Matériel d'exploitation et divers	1 542,4	M		
Titres SENOMAR DAKAR	30,0	M		
Titres Alizé Voyages	30,0	M		
Autres immobilisations financières	33,3	M	3 558,8	M

CESSIONS

Matériel d'exploitation et divers	132,7			
Titres MOVIS	104,0			
Autres immobilisations financières	10,8		-247,5	M

3 311,3 M

Les investissements ci-dessus ne comprennent pas les contrats de crédit bail conclus au cours de l'année 1999 pour un montant de 862,9 Millions . Globalement les investissements bruts totaux de l'exercice se sont élevés à 4.421,7 Millions CFA.

Après les acquisitions 1999 la Société est propriétaire :

A ABIDJAN :

Du Siège Social rue des Containers	(2.000 M ² de bureaux)
D'une Concession boulevard de Vridi	(10.000 M ² de magasins)
D'un Magasin rue des Containers	(6.000 M ² de magasin)
D'une Concession rue des Chimistes	(3.400 M ² de magasin)
D'un Atelier rue du Canal de Vridi	
D'un Atelier rue des containers	

A SAN-PEDRO :

D'une Concession Bureaux / Magasins / Atelier en zone portuaire	(4.000 M ² de magasin)
D'un Magasin en zone industrielle	(8.000 M ² de magasin)

Le financement de ces investissements a été assuré par :

La mise en place par Monsieur Pierre BILLON d'une avance actionnaire de 1.000 Millions, devant être transformée ultérieurement en augmentation de Capital.

Un crédit bancaire à moyen terme de 250 Millions,

Des crédits fournisseurs à moyen terme pour 1.342,7 Millions.

Malgré ces moyens de financement supplémentaires la trésorerie reste difficile.

Au 31 décembre 1999, les découverts bancaires étaient de 816,2 Millions.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu :

Du montant peu élevé du résultat de l'exercice,

De la situation de trésorerie difficile,

Des incertitudes existantes sur l'année 2000,

Le Conseil d'Administration propose qu'il ne soit pas versé de Dividende.

L'affectation du résultat serait alors la suivante :

REPORT A NOUVEAU DISPONIBLE	182 885 546	CFA
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	39 374 071	CFA
DOTATION A LA RESERVE LEGALE (10%)	- 3 937 407	CFA
	218 322 210	CFA

Il est à noter que ,compte tenu de la situation, le Conseil d'Administration propose que le versement des jetons de présence soit suspendu.

5. PERSPECTIVES 2000

Le fait marquant de l'année 2000 sera le développement de nos activités de transit export.

Nous devrions réaliser à ce titre un tonnage d'environ 210.000 Tonnes.

Au niveau manutention, ces tonnages supplémentaires devraient nous permettre d'accroître notre part de marché sur ce Secteur.

Par contre, pour les marchandises à l'import le contexte économique est défavorable. Cela ne devrait être que passer compte tenu des potentialités qu'offre la Côte d'Ivoire.

Nos prévisions budgétaires font état d'un résultat largement bénéficiaire. Les résultats du 1er trimestre 2000 sont conformes à nos prévisions.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
P. BILLON**



COMPTES DE RESULTATS

(en millions FCFA)

	1998	1999	Evolution %
VOLUME DE FACTURATION TTC	30 414,2	27 899,1	
Débours-Douane-TVA-Asdi	-16 113,4	-14 187,1	
Prestations de Services	14 300,8	13 712,0	
Produits Accessoires	60,0	141,7	
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 360,8	13 853,7	3,5%
Achats	-1 411,5	-1 604,2	
Transports	-218,9	-184,5	
Services extérieurs	-4 909,5	-4 740,7	
Impôts & taxes	-668,9	-688,9	
Autres charges	-302,7	-136,2	
Autres produits	140,8	/	
VALEUR AJOUTEE	6 990,1	6 499,2	-7,0%
Charges Personnel	-5 756,3	-5 296,1	-8,0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 233,8	1 203,1	-2,5%
Dotations aux amortissements	-929,7	-826,6	
Dotations et reprises provisions	-88,0	50,3	
RESULTAT D'EXPLOITATION	216,1	426,8	97,5%
RESULTAT FINANCIER	-152,6	-395,9	159,4%
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	63,5	30,9	
Résultat sur cession Actif	268,8	98,9	
Autres Charges & Produits HAO			
Impôt sur le Résultat	-167,5	-90,4	
RESULTAT NET	164,8	39,4	

BILAN
(en millions FCFA)

	1998	1999
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE (NET)		
Charges immobilisées	67,4	58,2
Immobilisations incorporelles	60,6	65,2
Immobilisations corporelles	5 278,0	7 887,8
Autres valeurs immobilisées	1 032,5	955,9
TOTAL	6 438,5	8 967,1
ACTIF CIRCULANT		
Stocks	35,3	50,4
Fournisseurs Avances Versées	21,0	3,0
Clients/Armateurs	4 360,7	3 300,0
Autres Créances	363,2	929,5
TOTAL	4 780,2	4 282,9
TRESORERIE	557,4	78,5
TOTAL ACTIF	11 776,1	13 328,5
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital et réserves	2 670,2	2 714,9
Résultat à affecter	164,8	39,4
Avance Actionnaire		1 000,0
TOTAL	2 835,0	3 754,3
DETTES FINANCIERES		
Emprunts bancaires	870,0	799,0
Dettes financières diverses	700,0	1 643,3
Provision pour départ à la retraite	671,5	621,2
TOTAL	2 241,5	3 063,5
PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs	2 989,4	2 909,6
Client avances reçues	593,5	738,2
Autres dettes	2 949,6	2 046,6
TOTAL	6 532,5	5 694,4
TRESORERIE	167,1	816,3
TOTAL PASSIF	11 776,1	13 328,5

PROJET DES RESOLUTIONS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur la marche de la Société pendant l'exercice social clos le 31 Décembre 1999, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats aux Administrateurs et, décharge aux Commissaires aux Comptes en fonction au cours de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants, de l'Acte OHADA sur les sociétés commerciales, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration relatif aux autorisations qu'il a accordé au titre desdites conventions, approuve ces autorisations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide de ne pas distribuer de Dividende et d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 39 374 071 FCFA, comme suit :

Report à nouveau disponible	182 885 546 F CFA
Résultat de l'exercice	39 374 071 F CFA
Dotation à la réserve légale	-3 937 407 F CFA
A reporter à nouveau	218 322 210 F CFA

Par suite de cette affectation, le solde créditeur du compte de "Report à Nouveau" passe de 182 885 546 F.CFA à 218 322 210 F. CFA .

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur PERALDI LUCIEN de sa fonction d'Administrateur.

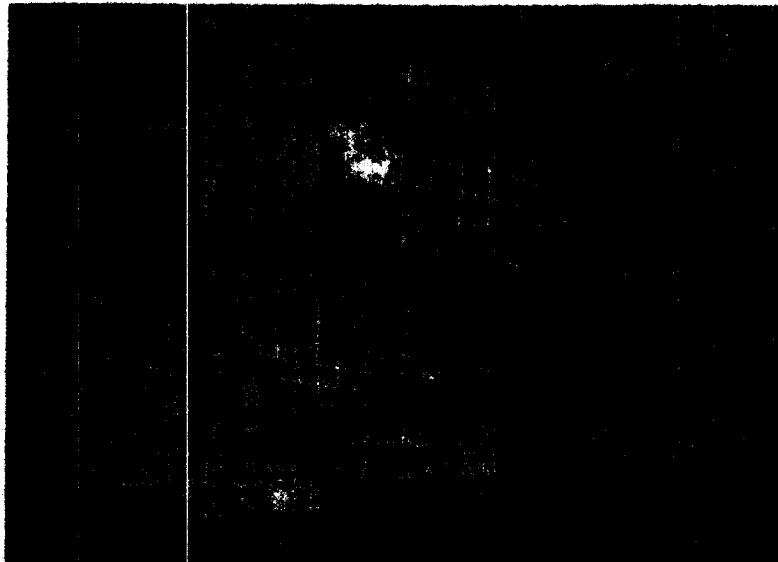
Elle ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur YVON JEHAN faite par le Conseil d'Administration en sa séance du 23 Mai 2000, en remplacement de Monsieur LUCIEN PERALDI pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2005.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant conformément aux propositions du Conseil d'Administration décide de suspendre jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui en décidera autrement, l'allocation d'une indemnité de fonction aux Administrateurs.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il y aura lieu.



E-mail : info@sivom.ci • Site internet : www.sivom.ci
Fax : (232) 21 22 60 26 • Tél : (232) 21 24 90 20
01 BP 1369 Abidjan 01 • Tél : (232) 21 24 90 20